

Un service de proximité



Fonctionnement

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés

(à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)

Horaires d'ouverture :

du 1^{er} avril au 31 octobre

Semaine : 15h - 19h

Samedi : 10h - 19h

Dimanche : 10h - 13h

du 1^{er} novembre au 31 mars

Semaine : 14h - 18h

Samedi : 9h - 18h

Dimanche : 10h - 13h

Accès

- ▶ A l'usage exclusif des habitants des communes concernées par la déchèterie
- ▶ Limité aux véhicules légers de particuliers de moins de 3,5 tonnes. Véhicules d'entreprises exclus. (le gardien peut demander la carte grise du véhicule pour vérification) Renseignements :

▶ N° Vert 0 800 814 910

Accès payant des artisans commerçants, sous certaines conditions et avec signature d'une convention.
Renseignements : 01 64 10 28 70

Justificatif

Pour un premier accès à la déchèterie, vous devez vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Une carte d'accès vous sera remise à la déchèterie ultérieurement.

Le règlement intérieur est consultable à l'accueil de la déchèterie



Un doute, une question ?
SMITOM-LOMBRIC

▶ N° Vert 0 800 814 910

Appel gratuit depuis un poste fixe



IMPRIM'VERT

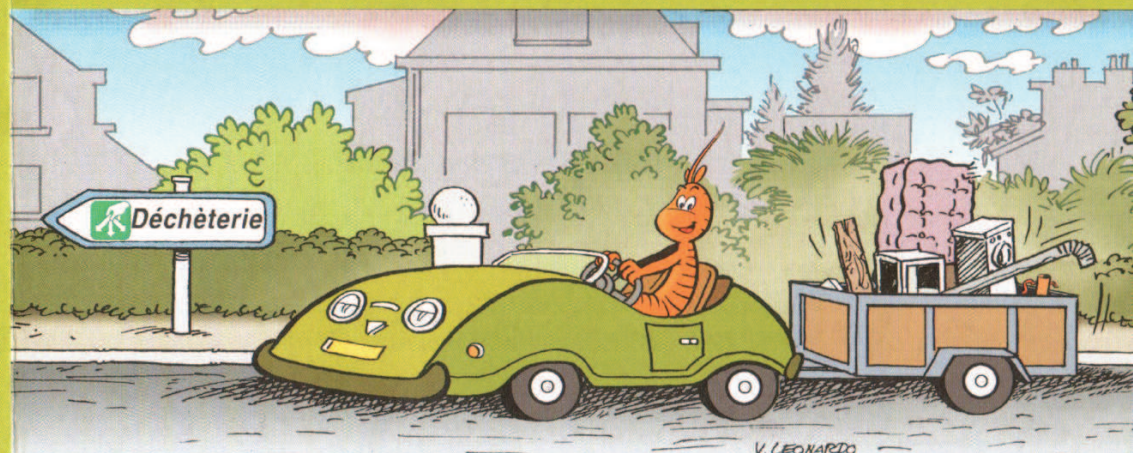


GUIDE

de fonctionnement des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC



Les Ordures Ménagères Bien Recyclées,
Incinérées et Compostées



V. LEONARDO

ADEME



île de France



Conseil Général
SEINE &
MARNE

SMITOM-LOMBRIC

smitom@lombric.com

www.lombric.com



Un doute, une question ?
SMITOM-LOMBRIC

▶ N° Vert 0 800 814 910

Appel gratuit depuis un poste fixe

Rue du Tertre de Chérisy
BP 567
77016 Vaux-le-Pénil Cedex

Les déchets accueillis sur les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC



Tout-venant incinérable : tous les déchets encombrants susceptibles d'être brûlés (bois, plastique non-recyclable, polystyrène...)



Tout-venant non incinérable : tous les déchets encombrants incombustibles (produit d'isolation, plâtre...)



Gravats : produits de démolition (gravier, brique, tuile, WC et lavabo en porcelaine...)



Métaux : tous les déchets métalliques



Végétaux : issus de l'entretien de jardin (branches d'élagage, feuilles, tontes, fleurs...)

Interdits : sacs, souches et branches d'un diamètre supérieur à 20 cm



Cartons d'emballages : de toutes tailles, vides et pliés



Verte : bouteilles, pots et bocaux
Interdits : porcelaines, grès, vitres...



Journaux / Magazines : publicités, revues, presse...



Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : gros et petits appareils ménagers (lave linge, sèche-cheveux, réfrigérateur, télévision, ordinateur...)

Le 1 pour 1 : les vieux équipements sont à ramener en priorité au magasin lors d'un nouvel achat



Huile de vidange :

Interdit : huile végétale (ex : huile de friture)



Déchets Dangereux des Ménages (DDM) : peinture, batterie, fibrociment de moins de 80 x 80 cm, radiographie, cartouche d'imprimante, acide, vernis, solvant (white spirit, essence...), désherbant...

Interdits : produits explosifs (ex : fusées feu d'artifice), déchets de soin (ex : seringues)



Pneus (sans jantes) : de véhicules légers uniquement



Piles : à ramener au magasin en priorité



Ampoules : uniquement néons lampes basse consommation et LED

sans les casser et sans emballage à ramener au magasin en priorité

